

Exercice clos le 31 décembre **2025**

---

**RAPPORT SPÉCIAL**  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

**Association POITOU CHARENTES NATURE**

14 Rue Jean Moulin  
86240 FONTAINE LE COMTE

## **ASSOCIATION POITOU CHARENTES NATURE**

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

#### **GROUPE Y AUDIT**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique  
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €  
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01  
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau  
international Moore Global.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

---

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

***Convention avec les associations Charente Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17, Vienne Nature, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, LPO France et LPO Poitou-Charentes***

### Personnes concernées :

- Hervé Bouyssou, Co-Président de Charente Nature et Administrateur de Poitou-Charentes Nature
- Alain Chabrolle, Co-Président de Nature Environnement 17 et Administrateur de Poitou-Charentes Nature
- Anne Faucher, Membre de la gouvernance collégiale de Deux-Sèvres Nature Environnement et Administratrice de Poitou-Charentes Nature
- Jean-Pierre Georges, Membre de la gouvernance collégiale de Deux-Sèvres Nature Environnement et Administratrice de Poitou-Charentes Nature
- Daniel Gilardot, Secrétaire du comité territorial de la LPO Poitou-Charentes et Secrétaire de Poitou-Charentes Nature
- Céline Gracieux, Directrice de la LPO Poitou-Charentes et Administratrice de Poitou-Charentes Nature
- Damien Jouen, Administrateur de Groupe Ornithologique Deux-Sèvres et Administrateur de Poitou-Charentes Nature
- Michel Levasseur, Président de Vienne Nature et Co-Président de Poitou-Charentes Nature
- Isabelle Loulmet, Secrétaire générale de Charente Nature, Présidente de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et Administratrice de Poitou-Charentes Nature
- Pierrick Marion, Co-Président de Nature Environnement 17, Secrétaire de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et Co-Président de Poitou-Charentes Nature
- Michel Métais, Administrateur de la LPO Poitou-Charentes et Administrateur de Poitou-Charentes Nature
- Régis Ouvrard, Délégué Territorial de la LPO Poitou-Charentes et Administrateur de Poitou-Charentes Nature
- Françoise Sire, Trésorière de Vienne Nature et Administratrice de Poitou-Charentes Nature
- Francis Thube, Vice-Président de Vienne Nature et Administrateur de Poitou-Charentes Nature
- Klaus Waldeck, Administrateur de Deux-Sèvres Nature Environnement et Trésorier de Poitou-Charentes Nature
- Jean Worms, Vice-Président de Groupe Ornithologique Deux-Sèvres et Administrateur de Poitou-Charentes Nature

# 1. Nature et objet :

Convention de répartition de l'autofinancement sur les actions de contrats d'objectifs signée le 7 septembre 2020 et modifiée le 10 novembre 2020.

Cette convention, initialement prévue pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2020, est reconduite chaque année entre les associations engagées dans les contrats d'objectifs picto-charentais et régionaux. Elle prévoit la prise en charge par les associations membres de la part d'autofinancement supérieure à 500 € des actions dont le financement est centralisé par votre association. Le montant de la participation de chacune doit être établi au prorata des recettes générées par le montant des journées facturées.

## Modalités :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre association a enregistré les produits suivants :

| Entités partenaires               | Autofinancement refacturé |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Charente Nature                   | 15 239                    |
| Nature Environnement 17           | 5 614                     |
| Deux-Sèvres Nature Environnement  | 804                       |
| Vienne Nature                     | 4 810                     |
| Groupe Ornithologique Deux-Sèvres | 165                       |
| LPO Poitou-Charentes              | 314                       |
| <b>Total refacturé</b>            | <b>26 945</b>             |

# 2. Nature et objet :

Prestations de sous-traitance

## Modalités :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre association a enregistré les charges et produits suivants :

| Entités partenaires                            | Charges          | Produits       |
|------------------------------------------------|------------------|----------------|
| Charente Nature                                | 302 059          | -              |
| Nature Environnement 17                        | 259 750          | 857            |
| Deux-Sèvres Nature Environnement               | 121 338          | 514            |
| Vienne Nature                                  | 191 372          | 2 669          |
| Groupe Ornithologique Deux-Sèvres              | 89 693           | -              |
| LPO Poitou-Charentes                           | 167 506          | 1 393          |
| France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine | 1 165            | 225 107        |
| <b>Total facturation sous-traitance</b>        | <b>1 132 883</b> | <b>230 539</b> |

**Convention avec Vienne Nature****1. Nature et objet :**

Convention de mise à disposition des locaux signée le 4 janvier 2021 prévoyant la mise à disposition d'une partie de l'immeuble servant de siège social à votre association, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ce pour une durée indéterminée.

**Modalités :**

En contrepartie de la mise à disposition des locaux, Vienne Nature a facturé à votre association la somme de 8.238 €, charges locatives comprises.

Fait au Futuroscope, le 18 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



**Laurent HERBELIN**  
Commissaire aux Comptes Associé



**FUTUROSCOPE**

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France  
BP 10115  
86961 FUTUROSCOPE CEDEX  
Tel : 05 49 49 49 10

---